



## QUALITÉ

# SPECIFICITES REGLEMENTAIRES DES PRODUITS COSMETIQUES

### OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif d'identifier les principales obligations pour mettre un produit cosmétique sur le marché

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

#### Le règlement cosmétique 1223/ 2009

Les principales différences avec la directive 76/768

Focus sur

la responsabilité de la personne responsable,

la notification au CPNP (cosmetic products notification portal),

les nanomatériaux,

les informations légales de l'étiquetage.

Les cas frontières (biocide, jouets...)

#### Le dossier d'information produit pour un produit cosmétique fini

Les cinq sections du DIP

Focus sur les données nécessaire vis-à-vis des matières premières et des produits finis

Ingrédients spécifiques (allergènes, conservateur...).

#### L'emballage selon l'annexe I du règlement 1223/2009



#### DURÉE

1 jours  
7 heures



#### SESSIONS

- 6 décembre 2018



#### LIEU

Lyon



#### FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

745 € HT



#### PUBLIC CONCERNÉ

Ingénieurs,  
Techniciens Supérieurs,  
travaillant en « affaires  
réglementaires » ou «  
qualité » ou concernés  
par le développement de  
produits cosmétiques

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60